

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 10 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DJS 284-5** Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics pour l'opération exceptionnelle « Paris 2024 » prévue mi-2017.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite une délégation en matière de marchés publics pour l'opération exceptionnelle « Paris 2024 » prévue mi-2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre de travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre pour l'opération exceptionnelle « Paris 2024 » prévue mi-2017.

Article 2 : Une présentation du bilan global du projet, comportant notamment une présentation des marchés et accords cadre de travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant les éventuels décisions de poursuivre et avenants contribuant à la réalisation de l'opération, sera faite au Conseil de Paris fin 2017.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2017, ou exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**